FEDERATION CANTONALE DES PECHEURS JURASSIENS

Procès-verbal de la 46ème Assemblée générale des délégués
Café de la Poste à Glovelier, le 22 février 2025

Premier vice-Président :	M. Ami Lièvre
Deuxième vice-Président :	M. Pascal Baratelli
Secrétaire-caissière :	Mme Béatrice Berret
Assesseurs :	MM. Michel Flury, Jean-Pierre Gogniat, Valentin Iseli, Michel Lambert, Christian Theuvenat et Nicolas Wallimann

Ordre du jour proposé :

1. Ouverture de l'Assemblée et appel des sociétés
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2024
4. Rapport des vice-Présidents
5. Parole du Représentant du Département de l'Environnement et de l'Equipement
6. Rapport de l'Office de l'Environnement par M. Amaury Boillat
7. Contrat de prestations :
   a) Gestion halieutique
   b) Pisciculture
   c) Formation SaNa
   d) Ecole de pêche
   e) Cours d'eau
   PAUSE
8. Comptes 2024 :
   a) Rapport de la Fiduciaire Paul-André Houlmann
   b) Rapport des vérificateurs des comptes
   c) Acceptation des comptes
   d) Renouvellement du mandat de la Fiduciaire pour les comptes 2025
9. Budget 2025 :
   a) Présentation du budget
   b) Acceptation du budget
10. Cotisations
11. Nomination d'un vérificateur suppléant
12. Elections statutaires
13. Admission et démission de société
14. Paroles aux invités
15. Honorariat
16. Propositions des sociétés
17. Fixer le lieu et la date de la 47ème Assemblée Générale en 2025
18. Divers

M. Ami Lièvre, ouvre la 46ème Assemblée générale des délégués. La convocation a été adressée conformément aux statuts. Il demande s'il y a des propositions de modification ou adjonctions, ce n'est pas le cas. Le comité de la FCPJ propose cependant de mettre le point 14 "Parole aux invités", après le point 7 de l'ordre du jour. L'Assemblée donne son accord.

M. Lièvre salue les invités suivants : M. Yann Rufer Président du Parlement Jurassien, M. David Eray, Ministre de l'Environnement, Mme Mélanie Oriet, Cheffe de l'Office de l'Environnement, M. Amaury Boillat, Inspecteur de la faune, M. Loïc Dobler député de Glovelier, Mme Stéphanie Babey, représentante de la Commune de Soubey, M. Alan Bieri garde-faune, M. Maxime Prevedello, représentant de la FSP, M. Patrick Barberon, représentant et membre du comité de la Fédération neuchâteloise de pêche, M. Markus Schneider, Président de la Fédération bernoise des pêcheurs amateurs, M. Bernard Broye Président de la Fédération valaisanne de pêche, M. Marc-André Ehrat Président de la société de Moutier, Messieurs les Présidents d'honneur Michel Vermot et Alain Christe, Messieurs les membres d'honneur

Georges Lachat et Marcel Chaignat, une délégation de la société de pêche du SAIVU emmenée par M. Lionel Maître, député- maire de Boncourt, une délégation de la société de pêche en étang de Vendlincourt, emmenée par son président Samuel Mühlethaler, Madame et Messieurs les représentants de la presse.

Se sont excusés : M. Thomas Stettler, Conseiller national, M. Eric Dobler, Maire de Haute-Sorne, M. Laurent Gogniat, Responsable Domaine à l'ENV, la Fédération des sociétés de pêche du Jura bernois, qui nous adresse leurs cordiales salutations, M. Roger Zbinden Président de la Société vaudoise de pêcheurs en rivières, M. Bernard Varrin Président d'honneur, M. Valentin Iseli responsable de la gestion halieutique, Mme Perrine Bourgeais du Journal le Franc-Montagnard.

N'ayant pas d'autre personne à excuser, notre Président demande de se lever pour une minute de silence en hommage aux personnes qui nous ont quittées durant cette année.

1. Ouverture de l'Assemblée et appel des sociétés : le nombre de délégués a été annoncé à chaque société, l'appel a été fait. Le nombre de délégués est annoncé par le Président, chaque société annonce le nombre de délégués présents. 1 délégué pour 15 membres cotisants arrondi en dessus.

Sociétés	**Président**	**Membres**	**Délégués**	**Présents**
Sté de l'Allaine	M. Philippe Piegay	55	4	4
Sté de l'Apron	M. Francis Guerne	33	3	3
Sté de Bassecourt	M. Stéphane Froidevaux	46	4	4
Sté de Delémont	M. Pascal Baratelli	162	11	11
Sté du Doubs	M. Michel Flury	38	3	3
Sté la Gruère	M. Gilles Pierre	50	4	2
Sté du Martin Pêcheur	M. Jean-Pierre Gogniat	24	2	2
Pêche Compétition Jura	M. Michel Flury	14	1	1
Total des 9 sociétés		**422**	**32**	**30**
Majorité 50 % + 1				**16**

2. Nomination des scrutateurs : M. Yvan Bouduban et M. Stéphane Froidevaux sont nommés.

3. Procès-verbal de la 45ème Assemblée générale : Comme à l'accoutumée et en raison d'un ordre du jour chargé, le comité composé de l'ensemble des Présidents des sociétés et du Bureau, nous propose de ne pas procéder à la lecture du document. Le PV était à disposition sur notre site internet. Aucune remarque ne lui a été rapportée, ni aucune demande de modification. Par conséquent, M. Lièvre demande d'accepter ce PV. Ce dernier est accepté à l'unanimité et la secrétaire remerciée.

4. Rapport des vice-Présidents : A la suite de la démission de M. Christe à l'AG 2024, c'est un duo de vice-présidents qui s'est mis en place avec M. Baratelli et M. Lièvre. C'est donc au nom des deux vice-Présidents que M. Lièvre prend la parole. Il relate le problème récurrent des cormorans dans le Jura. En collaboration avec l'ENV, la FCPJ est intervenue au niveau politique et administratif pour proposer une meilleure régulation dans le cadre de la modification de l'ordonnance fédérale sur la chasse. Malheureusement sans le résultat escompté. Cependant nous avons appris lors d'une réponse du Conseil fédéral à une question du Conseiller national Thomas Stettler que, sans ambiguïté, la régulation du cormoran est bien de la compétence des cantons. M. Lièvre parle ensuite du harle bièvre qui est totalement protégé au niveau fédéral. La FCPJ et la FSP soutiennent une initiative parlementaire de Fabio Regazzi, Conseiller aux Etats qui demande une diminution du taux de protection de cet oiseau piscivore. On espère que le Conseiller aux Etats Daniel Jositsch, président de la FSP, aura assez de poids pour convaincre une majorité de la Chambre haute. Autre thème important discuté avec l'ENV, une nouvelle stratégie relative à la gestion halieutique, de manière à augmenter l'attractivité de la pêche dans notre canton. Ceci afin de promouvoir la pêche auprès des jeunes en formation et parallèlement de diminuer la pression de pêche sur les truites autochtones. L'un des aspects de cette nouvelle gestion, serait de remettre des truites de mesure sur certains linéaires bien spécifiques. Le premier janvier 2026, la ville de Moutier rejoindra notre canton et si l'AG l'accepte, notre Fédération accueillera la société de pêche de Moutier et nous pourrons bénéficier de leurs infrastructures et de leurs compétences en matière de pisciculture. Il nous indique également qu'avec ce transfert, nous pourrons bénéficier de plus de 11 km de linéaire

de la Birse, y compris les 2 km de la commune de Roches. Avec ceci, l'espoir de voir la STEP de Roches traiter les micropolluants à moyen terme. M. Lièvre nous parle aussi de la diminution du cheptel piscicole dans le Doubs, de l'apron aux cyprinidés, en passant par la truite. Une rencontre avec l'ENV se fera prochainement afin de débattre non seulement des habituels diagnostics mais pour proposer une autre approche de cette problématique. Quant à l'Allaine, il revient sur les effets négatifs des débordements fréquents d'un déversoir d'orage situé à la sortie de la SETP de Porrentruy qui impacte la rivière sur un linéaire de près de 2 km favorable aux salmonidés. Un important investissement sera engagé pour remédier à ce dysfonctionnement. Au sujet des pollutions, M. Lièvre évoque la problématique des PFAS et de la dernière décision malheureuse de l'OFEV dirigé par M. Albert Rösti, qui veut autoriser, sans restriction et sans valeurs limites l'utilisation dans l'agriculture de la deltaméthrine (pesticide pyréthrinoïde très toxique pour les poissons et la faune benthique). Selon M. Lièvre, ceci est tout simplement inadmissible et il espère que le CF reviendra sur cet ukase !
Quant à l'organisation de la FCPJ, M. Lièvre revient sur l'intention d'agir pour augmenter notre visibilité et surtout notre attractivité auprès de tous les pêcheurs. Un mandat a été donné à MM Flury et Theuvenat pour créer une réelle communication, en passant par un nouveau site internet, les réseaux sociaux. Une séance est également agendée pour rencontrer l'ENV et Jura tourisme, car nous sommes persuadés que la pêche est potentiellement une activité touristique, et par conséquence, économique importante pour notre canton. Tout en mettant l'accent sur le fait que les millions de francs consentis par les pouvoirs publics pour améliorer la qualité chimique et morphologique des cours d'eau n'auront servi à rien si les oiseaux piscivores ne sont pas combattus. Il termine son allocution en remerciant vivement M. le Ministre Eray, les responsables au sein de l'ENV pour la confiance témoignée, tout en soulignant les excellentes relations que nous entretenons avec l'Office dans son ensemble. Il remercie également tous les membres du comité FCPJ et tout particulièrement la secrétaire-caissière, véritable et indispensable cheville ouvrière de notre Fédération, sans laquelle rien ne serait possible. Il ose espérer qu'au cours de cette année une personne compétente et motivée s'annoncera pour reprendre la présidence de la FCPJ. M. Lièvre est remercié par applaudissements.

5. Parole du Représentant du Département de l'Environnement et de l'Equipement : M. David Eray Ministre du Département de l'Environnement prend la parole et au nom du Gouvernement salue l'Assemblée réunie dans la Commune de la Haute Sorne. Il a entendu le rapport des vice-Présidents, qui relate bien ce qui se passe dans la société actuellement. Il revient sur le sujet des oiseaux piscivores. Il dit qu'il est conscient du souci au niveau des pêcheurs jurassiens et de son impact sur la population piscicole. Pour le cormoran, les cantons disposent d'une certaine marge de manœuvre et peuvent élargir les plages de tirs et c'est ce qui se passe actuellement dans notre canton. Des gardes faunes le font, mais ces oiseaux sont intelligents et il est difficile de les tirer. M. Eray revient aussi sur le harle bièvre qui est présent sur l'Allaine principalement (très peu présent ailleurs en Suisse). Il faut impérativement en parler au niveau suisse. Lors de la rencontre avec l'OFEV, une vidéo sur la prédation des harles à Grandgourt leur a été montrée. Ces images parlaient d'elles-mêmes et a mis en évidence le besoin de préserver la rivière de ce prédateur très redouté. Concernant l'attractivité de la pêche, des discussions sont à l'ordre du jour. Le but étant de l'intégrer dans le nouveau contrat de prestations en 2026 avec l'arrivée de Moutier. Au niveau des rivières, les prédateurs sont une chose, mais les travaux de revitalisation et de renaturation de tronçons sont aussi importants, notamment pour la Vendline à Bonfol et la Birse à Courrendlin. Pour le Doubs (les barrages du Châtelot, du Refrain et de la Goule) le règlement d'eau mis en place fonctionne avec satisfaction. Il y aura un renouvellement des concessions avec des débits moyens de 7m3/seconde pour la Goule en 2024, le Châtelot en 2028 et pour le Refrain en 2032, avec une production quelque peu réduite. Concernant le Theusseret et le Moulin Du Plain, il y a aura arasement des seuils pour une meilleure migration de la faune piscicole. Il revient sur l'autorisation de réutiliser de la deltaméthrine, le Ministre de l'ENV dit que c'est dommageable et dit qu'il s'agit d'une affaire à suivre dans tous les cas.
M. Eray dit que nous ne pouvons que nous réjouir de l'arrivée de la société de pêche de Moutier au sein de la Fédération cantonale de pêche. Cela va renforcer la communauté des pêcheurs et cette dernière est experte en matière de pisciculture, travail à saluer. Il relève que l'activité de pêche, dès 2026 se fera sur une Birse qui va traverser la commune de Moutier et celle de Roches avec des enjeux à régler. Il faut une approche intelligente et pragmatique pour la pêche. Une bonne solution a été trouvé avec un tronçon bicantonal ouvert aux pêcheurs bernois et jurassiens avec la date d'ouverture bernoise au 16 mars. Au niveau des réglementations, elles se feront sur le modèle du Jura avec les fenêtres de captures. Il termine son allocution en remerciant principalement les deux-

vices-présidents, "vive la pêche et vive le canton du Jura". M. le Ministre Eray est remercié et applaudi.

6. Rapport de l'Office de l'Environnement, par M. Boillat : L'Inspecteur de la faune nous présente son rapport scindé en deux phases.

Statistiques : M. Boillat nous parle de l'évolution des permis délivrés qui ont largement évolués en 15 ans, avec 813 patentes en 2010, il n'en a été délivré que 541 en 2024, avec le constat d'un pic durant le Covid avec 648 permis en 2021. Concernant les permis journaliers ou hebdomadaires **ils** sont en légère augmentation depuis 2023, mais rien de comparable aux années Covid.
Captures, toujours avec une année de retard. Il faut constater une baisse claire et nette de l'activité sur le Doubs. Lorsque les conditions sont dégradées, les pêcheurs délaissent la rivière. Avec les températures, il y a eu aussi des pics à plus de 20 ° durant plusieurs jours.
Pour le Doubs – les captures sont passées pour la truite de 443 en 2018 à 224 en 2023. Pour le brochet de 149 en 2018 à 129 en 2023, pour le barbeau de 61 en 2018 à 49 en 2023.
Pour l'Allaine – les captures sont en légères augmentations avec pour la truite de 413 en 2018 à 431 en 2023
Pour la Birse – les captures pour la truite sont passées de 478 en 2018 à 384 en 2023
Pour la Sorne – les captures pour la truite sont passées de 558 en 2018 à 367 en 2023.

Gardiennage – ce dernier est assuré par 3 EPT de garde-faune cantonaux, 1 EPT collaborateur technique et 6 GPA, qui se répartissent 440 heures par saison. En 2024, 250 pêcheurs ont été contrôlés avec 3 infractions mineurs et 4 infractions pénale, 2 pollutions majeurs sans cas de mortalité. Pollution au purin qui influence la chaine alimentaire des poissons même sans cas de mortalité avérée.

Gestion halieutique – Une Commission de la pêche sera réunie dès lundi 24 février pour discuter de la réorganisation de la gestion halieutique. Avec l'arrivée de Moutier, il faut souligner la bonne négociation avec les homologues du canton de Berne.
Pisciculture – reconnaissance du travail des pisciculteures effectué jusqu'ici, pérenniser ce savoir-faire en alimentant les tronçons dégradés et disposer d'une solution de secours en cas de mortalité.
Alevinage – les résultats des alevinages issus de la fraie artificielle ne sont pas à la hauteur des attentes, il faudra privilégier l'exploitation des truitelles issues de la fraie naturelle et poursuivre l'amélioration de l'habitat, il faudra réorienter les demi-journées de travail en faveur du patrimoine naturel sur les habitats aquatiques et piscicoles.
Objectifs JU/BE – souci partagé de limiter la pression de pêche sur les poissons géniteurs avec le maintien des fenêtres de captures et la réduction de quotas de prises – bon niveau de protection assuré, maintenir une pêche durable et attractive – assurer un repeuplement raisonné et coordonné en ciblant des stations accessibles en aval des bassins versants.
Négociation avec Berne pour le tronçon bi cantonal – convention intercantonale applicable à l'ouverture de la pêche 2026, 10 km de parcours supplémentaire de pêche (Moutier et Roches), permis des 2 cantons valables sur le tronçon B1, application des mêmes dispositions réglementaires exception de la date d'ouverture fixé au 16 mars, gardiennage et gestion halieutique propres à chaque canton, abolition de la majoration des prix du permis annuel pour les citoyens bernois et jurassiens.

Cormorans – M. Boillat relève qu'il y a une envolée depuis l'année 2023. Cela fait plus d'une dizaine année que l'ENV s'en occupe. Avant 2023, il s'agissait de présences sporadiques en période hivernale.
Au bilan – présence accrue de l'espèce sur le territoire – intervention conforme à la Loi fédérale sur la chasse, réponse ciblée et adaptée à la situation, protection passive écartée pour préserver l'équilibre des écosystèmes, tirs d'effarouchement encadrés par les garde-faunes cantonaux et les gardes auxiliaires et les détenteur d'un permis de tir plume, nouvelles interventions ciblées sur le Doubs, l'Allaine et la Birse durant la période mars-avril prioritairement, avec l'objectif de protéger l'ombre sous moratoire et classée comme fortement menacée.
Concertation et suivi → approbation de la Commission de la faune, évaluation de l'efficacité et relevé des oiseaux piscivores à chaque sortie.
M. Boillat précise que pour les tirs 30 cormorans tirés en 2018 contre 133 en 2023 !

Pour conclure, M. Boillat dit que l'ENV va suivre l'initiative Regazzi pour le harle bièvre et souligne le bon fonctionnement du groupe WhatsApp pour le signalement de vol de cormorans, en précisant que l'arrêt des tirs en France a amené une surpopulation de cormorans qui ne craint plus l'homme. M. Boillat est remercié par applaudissements.

7. Contrat de prestations :

a) Gestion halieutique – M. Nicolas Wallimann responsable des travaux du patrimoine prend la parole et nous informe qu'en 2024 ce sont 28 ½ demi-journées (7 demi-journées non réalisées en raison principalement de la réorganisation de la société de pêche de l'Allaine) et de laisser un intervalle de 2-3 ans de pêche des ruisseaux. Cela représente 13 pêches électriques et 15,5 journées de travaux de patrimoine naturel. L'évolution de la participation annelle des TP est en baisse depuis 2022 (236 personnes) – 2024 (195 personnes).
Concernant les pêches électriques, 12 km ont été pêchés (ruisseaux pépinières) ce qui représente 400 heures de pêche. 6'000 truitelles/truites prélevées, 3'000 pour le rempoissonnement, ce qui est extrêmement modeste. Ratio de truite au mètre de linéaire pêché : Ruisseau de Soyhières 1,377 truites/m, Le Breuil secteur 3, 1,255 truites/m, la Pran secteur 2, 0.943 truite/m.
532 heures de travail ont été consacrées uniquement au patrimoine naturel. Bénéfique pour la nature, mais moins intéressants pour les pêcheurs.
M. Wallimann remercie tous les organisateurs des travaux, cela n'est pas toujours simple. Merci aux pêcheurs qui donnent de leur temps pour la nature. Pas de question, M. Wallimann est remercié par applaudissements.

b) Pisciculture et rempoissonnement – M. Jean-Pierre Gogniat prend la parole :
Pisciculture de la Réselle – pêche des géniteurs → 22 mâles et 19 femelles, 15 immatures pour un total de 156'794 (pertes de 11,47 %) – remise à l'eau par la FCPJ de 138'814 alevins.
Pisciculture de la Vauchotte – achats d'œufs Choulat 95'000 (pertes de 34,78 %) – soit 37'800 alevins morts, remise à l'eau par l'ENV de 54'200 alevins.
Au final, il y aura eu une perte totale pour la Réselle de 11,46 % et pour la Vauchotte de 57 %, pour une remise à l'eau dans les ruisseaux de 153'849 alevins pour la saison 2023-2024. Il remercie les membres de la société du Martin Pêcheur et ceux de la Spalde pour leur engagement et leur sérieux dans ces tâches minutieuses qu'est l'élevage piscicole.
M. Gogniat demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas, il est applaudi. M. Lièvre remercie le responsable pour son travail.

c) Formation SaNa – M. Christian Theuvenat prend la parole et nous informe qu'en 2024, une profonde restructuration du système central du Réseau formation, gérant les inscriptions et les informations principales destinées aux participants ainsi qu'aux moniteurs, a nécessité plusieurs séances de formations pour nos moniteurs jurassiens. Ces rendez-vous de formation internes ont été cruciaux pour assurer une transmission de connaissances de qualité et une standardisation des méthodes d'enseignement.
Au niveau de ces formations, il y a une la formation interne du 17 janvier, une seconde à Neuchâtel le 15 juin ainsi qu'une formation obligatoire à Yverdon pour la mise en œuvre de tous les changements prévus au 1er janvier 2025.
1er cours SaNa le 20 janvier avec 13 enfants et 3 adultes, 1 seul échec (enfant)
2ème cours SaNa le 9 mars avec 10 enfants et 12 adultes, 100 % de réussite
3ème cours SaNa le 20 avril avec 15 enfants et 11 adultes, 100 % de réussite
4ème cours SaNa le 22 juin avec 6 enfants et 2 adultes, 100 % de réussite

En conclusion : L'exercice jurassien 2024 de la formation SaNa a été mené à bien grâce à l'engagement des moniteurs et de tout l'ensemble du groupe. Les résultats obtenus témoignent de l'efficacité des méthodes pédagogiques employées et du bon niveau de formation des moniteurs. Il faut néanmoins relever que le travail et les responsabilités engendrés par le SaNa sont de plus en plus intenses. En ce sens, le groupe SaNa étudie avec l'organe directeur de la FCPJ, un nouveau système de financement de l'exercice. Le travail des moniteurs sera, au travers de ce nouveau schéma financier, mis en valeur et devrait aider les moniteurs à rester motivé pour offrir le meilleur service possible pour les futurs pêcheurs. Le responsable de la formation remercie les moniteurs et la secrétaire. Il demande s'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas, il est remercié par acclamations.

d) Ecole de pêche – M. Christian Theuvenat reprend la parole et nous informe que les 16 places disponibles ont vite trouvé preneur et que la cession 2024 qui s'est déroulée du 8 au 12 juillet. Le Staff de l'école de pêche se compose de 2 moniteurs recrutés, 1 moniteur responsable et la secrétaire qui officie comme monitrice "administrative". La semaine est structurée sur cinq matinées, réparties entre la pêche cours d'eau (Doubs, Sorne, Allaine) et la pêche en étang (Réselle et Les Lavoirs). Le but étant ici de montrer toutes les possibilités de pêche dans notre canton. Les 16 enfants ont montré un grand enthousiasme et ont acquis des compétences précieuses tout au long de la semaine. Les moniteurs ont noté une progression notable dans la maîtrise des techniques de pêche et dans la compréhension des responsabilités associées à cette activité.

   En conclusion : l'école de pêche de la Fédération Cantonale des Pêcheurs Jurassiens a été une fois de plus couronnée de succès, offrant aux jeunes participants une expérience éducative et enrichissante. En plus d'apprendre à pêcher, les enfants ont développé un respect profond pour la nature et les écosystèmes aquatiques. Cet événement a non seulement favorisé le développement de nouvelles compétences, mais a également contribué à susciter une passion durable pour la pêche de loisirs parmi la jeune génération du Jura. Il est également intéressant de noter que la visite régulière de la presse lors des différentes écoles de pêche, contribue au rayonnement de la fédération des pêcheurs et donne une image positive du monde de la pêche jurassienne au grand public.

   M. Theuvenat conclue en remerciant la société de Bassecourt et la Spalde pour la mise à disposition de leur étang respectif. Il n'y a pas de question, M. Lièvre remercie toute l'équipe SaNa et école de pêche pour son engagement. M. Theuvenat est remercié par applaudissements.

e) Cours d'eau – M. Ami Lièvre dans un premier temps remercie de M. Friche de l'ENV, avec qui, il a de très bons contacts. Il nous informe des projets de protection contre les crues réalisées en 2024.
   Concernant les droits de pêche privés dans le Val Terbi, il interpelle le Ministre et la direction de l'ENV sur la problématique de ces cours d'eau dans les termes suivants : "C'est l'occasion pour moi de vous rappeler que les articles 36 et 37 de la loi sur la pêche permettent au Gouvernement de racheter les droits de pêche privés, ce qu'il n'a jamais voulu faire et pire que les bénéficiaires de ces droits doivent participer aux frais des investissements pour le réaménagement de ces cours d'eau privés. Or, jusqu'à maintenant, ce sont les collectivités publiques, donc nous, qui payons en totalité ces coûts et quelques privés qui en bénéficient". C'est totalement injuste conclut-t-il.

   Pour les projets prévus en 2025, il s'agit de la Birse, la Fenatte, la Sorne, le Noir Bois, le Tabeillon, le Ruisseau des Moulins, la Vendeline, la Cornoline et l'Erveratte sur un linéaire de 4'510 m. Il salue l'effort considérable aussi bien du côté de l'ENV, que du Gouvernement. Concernant le Tabeillon, sans vouloir parler de la problématique de la géothermie profonde, il profite de la présence du Ministre pour lui demander de prendre l'eau dont cette société aura potentiellement besoin dans la Sorne et non pas dans le Tabeillon qui est régulièrement asséché en été. M. Lièvre est applaudi.

14. <u>Parole aux invités</u> :

M. Yann Rufer, Président du Parlement – il a peu de connaissance en matière de pêche, mais se rend compte de notre rôle. Il félicite l'école de pêche qui est un réel succès. Avec les problèmes liés à l'urbanisation, la pratique humaine et le changement climatique, il faut s'engager pour les milieux naturels, tout faire pour renforcer les habitats aquatiques. Le pêcheur reste la sentinelle de la qualité des rivières et il faut trouver les solutions aux difficultés actuelles, pour préserver notre richesse naturelle. Il conclut en disant que nous devons tout mettre en œuvre pour l'intégration de Moutier dans la maison jurassienne. Il nous remercie de notre attention et souhaite longue vie à la FCPJ. M. Rufer est remercié.

M. Patrick Barberon, représentant de la Fédération neuchâteloise, il nous salue cordialement. Il est également expert Romandie SaNa, et garde-faune. Dans le canton de Neuchâtel, des projets de revitalisation sur l'Areuse sont très importants. Sur deux pêches de recensements dans ce cours

d'eau, sur les mêmes sites, le bilan était malheureusement catastrophique, la base de la pyramide des âges est complètement érodée, pas un seul ombre lors de ces pêches, triste bilan !! Un projet sera lancé en 2025 et 2026 pour trouver les causes d'un tel abaissement de cette pyramide des âges. Au changement de législature, la Fédération neuchâteloise va essayer de mettre en place un contrat de prestations avec un cahier des charges (sur le modèle jurassien). Il nous parle également d'une motion de protection de la faune aquatique et de l'importance de sonner l'alarme pour les cormorans et les harles. Il nous remercie pour l'accueil toujours aussi chaleureux qu'il reçoit dans le Jura. M. Barberon est remercié.

M. Bernard Broye, Président de la Fédération de pêche du Valais nous parle du renforcement des forces vives avec l'arrivée de Moutier. Tellement de facteurs menacent notre population piscicole, une telle assemblée avec autant de pêcheurs et la motivation de ce jour est de bon augure. Vive la FCPJ ! M. Broye est remercié.
M. Maxime Prévedello, représentant de la FSP – il nous apporte les cordiales salutations du Bureau directeur de la FSP, en sa qualité de seul membre romand. Il est également membre du Bureau de la Fédération de pêche de Genève. Il nous parle du nouveau Président de la FSP, M. Jositsch, qui n'est pas pêcheur, mais relève que c'est souvent le cas et qu'avec un bon Bureau Directeur pour les aiguiller, il n'y a aucun souci. Il représente la Suisse romande depuis 16 ans et finira son mandat à mi-juin. Il y a deux places à repouvoir sur les 9 membres directeurs 1 pour les italophones et 2 pour la Romandie. Il a trouvé deux personnes pour occuper ces deux postes. M. Christophe Hebner, genevois et Mme Céline Barrelet neuchâteloise, qui connait bien les cours d'eau. M. Stéphane Müller, issu de l'OFEV qui connait très bien la problématique des eaux et de la gestion de la renaturation, rejoindra aussi l'équipe. Il a y donc un renouvellement positif pour le Bureau Directeur. Il nous parle des dates importantes de 2025, l'AD du 14 juin à Coire, le 30 août qui la journée nationale des poissons et le 27 septembre, pour le nettoyage des cours d'eau (Catch & Clean Day). Pour conclure il nous informe que d'ici à fin mars le site internet sera réactualisé en français. M. Prévedello nous remercie encore pour l'invitation. Le représentant de la FSP est remercié.

M. Markus Schneider, Président de la Fédération bernoise, il nous remercie de l'l'invitation et il se dit très satisfait des solutions trouvées entre les bernois et les jurassiens pour l'entrée de Moutier. Il nous parle de la table ronde sur l'énergie hydraulique et nous souhaite le meilleur pour notre Fédération. M. Schneider est remercié.

M. Alain Christe, Président d'honneur de la FCPJ. M. Christe se dit satisfait de l'attractivité de la pêche auprès des jeunes. Il y a beaucoup d'inscrits au SaNa et l'école de pêche est toujours un succès.
Il salue particulièrement l'effort de notre nouvelle approche sur les réseaux sociaux dont les jeunes sont friands. Il parle de Pêche Compétition Jura qui participera au championnat des clubs en Irlande, il souligne que le Champion suisse de compétition de moins de 22 ans M. Tanguy Lachat est présent aux assises ainsi que Mademoiselle Mélinda Varin, plusieurs fois championnes jurassiennes. M. Lièvre remercie M. Christe pour ces précisions.

Le vice-Président remercie tous les intervenants et demande une courte pause.

PAUSE

8. Comptes 2024 : la parole est donnée à Mme Berret

a) Présentation des comptes – la caissière présente le compte pertes et profits et donne quelques explications quant à ces derniers.
Au bilan, les comptes 2024 bouclent avec un actif de Fr. 200'915.70 et un passif de Fr. 196'139.25. L'année 2024, boucle donc sur un bénéfice de Fr. 9'088.40. Elle demande s'il y a des questions pour ces comptes. M. Francis Guerne Président de l'Apron demande pourquoi les Fr. 161'781.25 figurent toujours au bilan ? cet argent vient en fortune et cela peut nous prétériter au niveau fiscal. Mme Berret dit que les vérificateurs des comptes ont émis la même inquiétude. M. Baratelli dit qu'on va se renseigner auprès de la fiduciaire. Tant que le jugement n'est pas clos, il faut laisser ces produits à recevoir au bilan relève la caissière.

Rapport de la Fiduciaire Paul-André Houlmann – ce dernier est présenté et M. Baratelli relève que selon M. Houlmann, aucun disfonctionnement ou manquement dans l'élaboration de la comptabilité

2024 passée sous revue, n'a été constaté. M. Houlmann recommande de ce fait, l'approbation des comptes annuels, tels qu'ils ont été soumis à l'Assemblée générale.

b) Rapport des vérificateurs des comptes – la société de l'Allaine par M. Philippe Piegay est première vérificatrice et la société de Delémont par M. Charly Terreaux est deuxième vérificatrice. C'est M. Piegay qui prend la parole. Les comptes 2024 ont été contrôlés par sondage au domicile de la secrétaire-caissière en date du 12 février 2025. M. Piegay annonce que les comptes ont été reconnus conformes aux attentes et demande à l'Assemblée générale de bien vouloir accepter ces derniers et d'en donner décharge au comité. M. Baratelli remercie les deux sociétés vérificatrices.

c) Acceptation des comptes – M. Baratelli propose de passer au vote. **Les comptes sont acceptés à l'unanimité**. Le Président réitère ses remerciements à la caissière.

d) Renouvellement du mandat de la Fiduciaire pour les comptes 2025 – M. Baratelli propose de maintenir le mandat de la Fiduciaire Paul-André Houlmann. Il demande s'il y a d'autre proposition ? ce n'est pas le cas. On passe au vote et **l'Assemblée accepte à l'unanimité le renouvellement du mandat de la Fiduciaire Paul-André Houlmann**.

9. Budget 2025 : la parole est redonnée à Mme Berret

a) Présentation du budget – la caissière informe l'Assemblée que le budget a été préparé de manière à proposer un budget équilibré.

Pour le budget FCPJ 2025
Les charges sont estimées à Fr. 1'100. -- et les produits à Fr. 9'600. --, qui amène à une prévision de déficit de Fr. 500.--.

Pour le budget du contrat de prestations 2025
Les produits se montent à Fr. 100'00. -- dont la répartition est définie comme suit : Fr. 16'000.— pour l'exploitation des ruisseaux pépinières, Fr. 21'000.— pour l'exploitation des pisciculture, Fr. 42'000.— pour le repeuplement des cours d'eau ouverts à la pêche, Fr. 14'500.— pour l'organisation et l'encadrement des travaux du patrimoine et de Fr. 6'500.— pour la formation des nouveaux des pêcheurs (Fr. 2'500.—pour le cours SaNa des enfants et Fr. 4'000. — pour l'école de pêche). Pour les charges, la prévision se monte à Fr. 100'000.--. Le résultat est donc de 0.

Pour le budget SaNa 2025, les charges sont estimées à Fr. 5'595. -- et les produits à Fr. 6'340. -- ce qui amène à un résultat positif de Fr. 745.--

Pour le budget Ecole de pêche 2025, les charges sont estimées à Fr. 4'700.— et les produits à Fr. 4'750. --, qui amène à un résultat positif de Fr. 50.--.

Le budget total 2025 – Charges Fr. 113'895.--/ Produits Fr. 114'190.--. En conséquence un bénéfice de Fr. 295.-- est budgétisé. Mme Berret demande s'il y a des questions ? Ce n'est pas le cas.

b) Acceptation du budget – M. Baratelli demande de passer au vote le budget 2025, tel que présenté. **Ce dernier est accepté à l'unanimité**. Mme Berret est remerciée pour tout le travail accompli.

10. Cotisations : M. Baratelli informe que le comité FCPJ propose la cotisation annuelle pour l'année 2025, comme décidé en 2024, pour le montant total de Fr. 22.--/membre (soit Fr. 13.— pour la FSP et Fr. 9. — pour la FCPJ).
M. Baratelli demande de passer au vote la cotisation à Fr. 22.--, qui **est acceptée à l'unanimité**.

11. Nomination d'un vérificateur suppléant : M. Baratelli informe que la société de l'Allaine arrive au terme de son mandat, la société de Delémont devient première vérificatrice et la société de l'Apron devient deuxième vérificatrice. Afin de respecter le tournus, le comité propose d'élire la société du Martin Pêcheur comme vérificatrice suppléante. La proposition est acceptée à l'unanimité et M. Gogniat est remercié.

12. Elections statutaires
Démission du Responsable des travaux du patrimoine : M. Baratelli fait lecture de la lettre de démission. M. Wallimann est remercié pour tout le travail accompli, il est applaudi et un cadeau lui est remis. Il sera toujours présent en cas de besoin.

Elections statutaires pour la période de 2025 à 2029, le comité FCPJ propose d'élire le Bureau et les responsables FCPJ selon l'organigramme proposé, avec un nouveau venu en la personne de M. David Buchwalder pour les travaux du patrimoine. Les membres du comité sont acceptés à l'unanimité. M. Baratelli remercie tous les protagonistes.

13. Admission – démission de société : M. Lièvre se réjouit d'annonce la demande d'adhésion de la société de Moutier. Cette admission est acceptée par pour toute l'Assemblée. Bravo à Moutier et bienvenue en terre jurassienne !
M. Ehrat prend la parole et se dit ému, car il y a eu bien du travail pour en arriver là. C'est un jour particulier et historique pour leur société. Après 92 ans passés au sien de la FCBP et plus de 2 millions d'œufs incubés en 34 ans. La FCPJ a accepté leur adhésion et la société de Moutier nous en remercie très sincèrement. Moutier sera jurassienne et leur société aussi ! Le comité a analysé et préparé leur adhésion lors de leur propre AG. Les médias ont aussi bien relayé la chose. Il remercie la FCPJ et l'ENV et "vive le Jura".
Il termine en disant que cette année il y a la braderie et que tous les membres sont bienvenus pour donner un coup de main. M. Ehrat est remercié et applaudi.

15. Honorariat : aucune demande ne nous a été faite.

16. Propositions des sociétés : aucune proposition n'est parvenue au comité.

17. Fixer le lieu de la 47ème Assemblée générale de 2026 : la date est le samedi 28 février 2026, il est proposé de laisser le comité FCPJ organiser les assises comme celles de ce jour ou éventuellement discuter s'il serait possible de faire les assises en ville de Moutier. M. Ehrat va s'approcher du Maire de Moutier afin d'avoir éventuellement la gratuité d'une salle.

18. Divers :
M. Baratelli souhaite savoir si la Société de la Gruère est satisfaite des aménagements à l'étang de la Gruère ? M. Gilles Pierre, Président de la Gruère dit que la problématique est la cohabitation entre les touristes et les pêcheurs sur les pontons et que malheureusement ces derniers sont trop élevés pour les pêcheurs.
M. Chaignat revient sur l'affaire de Guenin, il ne comprend pas que cela dure aussi longtemps. Il faut recontacter l'avocat dit-il. M. Baratelli on reste en lien avec Me Allimann et nous avons écrit à l'Office de poursuites de Porrentruy. On se voit actuellement dans l'obligation de porter plainte pénale, mais nous nous retrouvons en queue de liste pour recouvrer la moindre. Sans plainte pénale, M. Baratelli dit que M. Guenin est actuellement en sursis, avec une plainte pénale la sanction sera plus lourde. Cela fait 5 ans que cela dure dit M. Chaignat, le rythme de la justice est inadmissible !
Mme Berret relève que M. Guenin a versé en janvier Fr. 450. --, d'où la nécessité de laisser la fameuse somme en produits à recevoir. Affaire à suivre !
M. Lièvre remercie la Fédération du Valais par le biais de M. Broye pour leur participation aux frais de l'apéritif et demande si une autre personne souhaite prendre la parole ? ce n'est pas le cas.

Arrivant au terme de nos assises, notre premier vice-Président remercie chaleureusement toute l'Assemblée de sa grande patience et de la confiance témoignée. Il clôt les débats à **12H20.**

Le vice-Président :	Le vice-Président :	La secrétaire-caissière :
Ami Lièvre	Pascal Baratelli	Béatrice Berret

Glovelier, le 22 février 2025 / B. Berret